



Dépôt de bilan et compte perso...

Par **laurie027**, le **13/12/2012** à **00:26**

Bonjour,

Avec mon mari nous avons repris une boulangerie en 2010 et nous avons créé une SARL pour celle-ci.

Co-gérant 50/50, en septembre j'ai dû partir pour trouver du travail car cela faisait plusieurs mois que nous n'arrivions plus à sortir de salaire.

Bref en décembre, les choses ne s'améliorent pas, on commence à être découvert, on accumule les retards de paiement et on commence à se faire traiter comme des parias, avant que les choses s'empirent de trop on souhaiterait déposer le bilan et mettre notre compte joint (perso) dans ce dépôt, car à la reprise du fonds nous avons obtenu un prêt à taux 0 par la région, soit 330 euros prélevés tous les mois, plus mon prêt auto....

Que va-t-il nous arriver si on dépose le bilan?? que risque-t-on??

Pouvons-nous inclure ce compte joint dans le dépôt de bilan?? si oui, que va-t-il se passer pour mon compte perso à mon nom de jeune fille, va-t-il être saisi??

Pouvons-nous par la suite ré-ouvrir un compte....

Bref, je suis désespéré, je ne sais pas quoi faire, quand on se lance pour créer il y a plein de monde, mais dans ce cas, je me sens très seul....

Ma comptable ne m'apporte pas de solution, et le Mr qui nous représente à la chambre de commerce, nous harcèle en nous disant qu'il allait le payer toute nos vies...

Quelqu'un pourrait m'aider à savoir vraiment ce qui va nous arriver??

Merci d'avance,

Laurie